

Barème d'Honoraires à compter du 01 septembre 2025

HONORAIRES DE LOCATION

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge Bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	12 € TTC / m² de surface habitable	12 € TTC / m² de surface habitable
État des lieux d'entrée	3 € TTC / m² de surface habitable	3 € TTC / m² de surface habitable
Entremise et négociation	Un mois de loyer charges comprises diminué des honoraires précités (visite, constitution du dossier, rédaction de bail, état des lieux)	X
Renouvellement ou avenant de bail professionnel/commercial	195 € T.T.C	195 € T.T.C

Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge Bailleur	Charge locataire
Bail civil	1 Loyer Hors Charge	1 Loyer Hors Charge
Bail professionnel ou commercial	10 % HT du loyer annuel	10 % HT du loyer annuel
Renouvellement ou avenant de bail professionnel/commercial	195 € T.T.C	195 € T.T.C
Bail stationnement (parking, garage...)	150 € T.T.C	150 € T.T.C

HONORAIRES DE VENTE

A la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat de vente

MANDAT SIMPLE	MANDAT EXCLUSIF
5% T.T.C MINIMUM 5 000 € T.T.C	4% T.T.C MINIMUM 5 000 € T.T.C

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

GESTION LOCATIVE	GARANTIE LOYERS IMPAYÉS
5% H.T soit 6% T.T.C par mois et par lot géré sur les montants encaissés durant toute la durée du présent mandat.	2,5% par mois et par lot géré sur les montants encaissés durant toute la durée du présent mandat.